

## Editorial

**L**e 13 mai 2006, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a condamné le Maire d'Ensisheim, vice-président du Conseil Général du Haut Rhin, à 6 mois de prison avec sursis et à cinq mille euros d'amende pour "destruction de biens par des moyens dangereux".

De quoi s'agit-il ? Dans le dossier se trouve un mail dont l'auteur est un gendarme qui a été témoin des faits. Cet homme intitule son mail "un des plus beaux jours de ma vie" et l'homme poursuit, précisé dans le titre "j'ai aujourd'hui réalisé l'un des fantasmes, non sexuel, de ma vie : un zippo raid dans un campement de Manouches".

On apprend ainsi qu'un homme chargé de protéger les citoyens rêvait d'incendier un campement de Manouches. Il poursuit son récit : "On avait depuis deux mois 14 caravanes de Manouches roumains qui squattaient dans le pré derrière la fourrière. Ce matin on a fait une opération avec la Mairie, la PAF (ndlr. - la police aux frontières) et la préfecture. On encerclé le camp et on se rend compte qu'il n'y a personne. Ils sont allés dormir ailleurs à cause du froid certainement (-8°). Donc on casse toutes les portes pour vérifier..."

Interrompons là le récit pour constater que les gendarmes et policiers, sur ordre, se sont livrés à une violation manifeste de domicile, car depuis longtemps le Conseil d'Etat considère que la caravane des Gens du Voyage constitue un domicile protégé en tant que tel comme le domicile de n'importe quel Gadje.

Après avoir cassé toutes les portes le gendarme poursuit : "La mairie qui est propriétaire du terrain veut enlever les caravanes, mais le maire pris d'un coup de folie sûrement, décide que si les caravanes étaient brûlées elles prendraient moins de place. Aussitôt dit, aussitôt fait. Les ouvriers municipaux arrivent avec un Fenwick et un tracto pelle... et là, bonheur, zippo raid. Les 14 caravanes sont successivement jetées dans le feu".

Le maire a été condamné, les employés municipaux relaxés parce qu'ayant agit sur ordre... et les gendarmes, et le supérieur des gendarmes violeurs de domicile ? Les autorités ont laissé faire... pour ne pas dire plus.

Ces faits se sont passés chez nous, en France, dans un pays signataire de la convention européenne des droits de l'homme. De quoi être révolté et avoir honte.

L'ARTAG ■

## Les difficultés à être sur les marchés :

**L**a vente de marchandises non réglementées reste encore une des activités économiques traditionnelles les plus prisées par les Gens du Voyage. Mais, les "anciens" qui se sont immatriculés dans les années 1970 et aujourd'hui proches de la retraite confirment que le métier de marchand forain, de soldeur, est de plus en plus difficile à exercer... D'abord, les difficultés grandissantes pour voyager et pour séjourner perturbent fortement l'organisation économique des Gens du Voyage. En effet, difficile pour un voyageur d'organiser son activité ou de la développer lorsqu'il ne sait pas le lendemain s'il pourra encore séjourner sur tel site ou avoir accès à un emplacement sur une aire d'accueil.

De plus, les grands voyageurs qui sont en possession d'un livret A de circulation de part l'exercice d'une activité économique déballet "au rappel". Il leur est impossible d'obtenir un emplacement fixe moyennant le paiement d'un abonnement. Même en se présentant régulièrement chaque semaine sur un marché, ils ne sont pas sûrs de déballet. Difficile dans ce cas de fidéliser une clientèle.

Le placier attribue aux Voyageurs forains réguliers des numéros et chaque matin, de bonne heure le placier établit une liste au rappel. Après avoir accueilli les abonnés, il distribue par ordre d'ancienneté les quelques mètres disponibles aux nombreux itinérants venus chercher un bout de place. Beaucoup repartiront sans avoir pu exercer leur métier. Il sera malheureusement trop tard pour se rabattre sur un autre marché.

La journée sera perdue. Les recettes nulles. Etre perçu comme Gens du Voyage peut aussi avoir des conséquences sur l'obtention de places sur les marchés où les Voyageurs peuvent être parfois relégués indéfiniment sur une liste d'attente. Comment développer et maintenir une activité économique dans ces conditions ? Les agents placiers n'acceptent que difficilement l'installation d'un grand nombre de forains Tsiganes sur un même marché.

Certains grands marchés de l'agglomération lyonnaise très fréquentés attribuent les places par tirage au sort. Des numéros sont préalablement remis aux intéressés. Cela permet à chacun d'avoir la chance de déballet, au regard du rapport places disponibles / itinérants (1 pour 12). Les "heureux élus" disposeront de 6 mètres environ pour installer bancs et parasols, qu'ils devront partager avec 2 ou 3 membres de la famille également immatriculés au RCS mais moins chanceux ce jour là. Solidarité famille oblige. Du coup, ils disposeront de 2 à 3 mètres seulement pour exposer leurs marchandises (parfois la même) les uns à côté des autres : frères, oncles, cousins... la concurrence devient aussi familiale. Un étal de 6 mètres de long attire davantage les clients potentiels qu'un mètre. Il suffit de regarder la grande distribution faire pour comprendre. Pour vendre vite et bien, les produits ciblés doivent occuper plusieurs mètres de linéaire dans une allée du magasin et être placés à un endroit stratégique pour sauter aux yeux des clients. Or, non seulement les Gens du Voyage ne disposent pas d'un mètreage suffisant mais ne se voient pas attribuer les places les mieux situées. Dans certaines communes, les forains se voient délivrer des cartes qui leur permettent de déballet au maximum 12 fois par an sur le marché. Des forains avancent que l'adhésion au syndicat des commerçants non sédentaires permet d'obtenir plus facilement un emplacement sur un marché...

La clientèle des marchés est de plus en plus exigeante ; elle veut tout pour rien.

Les soldeurs se livrent une véritable guerre des prix : "Tu vois cette montre, je te la vends 3 euros ; la pile qui l'alimente coûte plus chère que la montre elle-même", confiance d'un marchand forain inquiet de son avenir sur les marchés.

Parfois la tension monte sur le marché entre forains, des noms d'oiseaux fusent.

Les grandes enseignes de la distribution s'intéressent de plus en plus à ce marché porteur des lots et articles soldés, invendus, fin de série. Il devient difficile de négocier avec les grossistes des prix et du volume. Baisse générale des ventes, marchandises bradées ou qui restent "sur les bras", marges de plus en plus réduites, renouvellement de stocks plus longs... etc.

Cependant, les Gens du Voyage continueront à faire les marchés malgré les difficultés rencontrées, car cette activité est ancrée dans leur culture et mode de vie. Qu'elle soit permanente ou saisonnière, elle reste toutefois tributaire d'une difficulté contre laquelle on ne peut pas grand chose et qui a son importance : la météo.

Franck LESNE ■

### Dans ce numéro

#### P2 Chronique juridique :

L'inscription sur les listes électorales

#### Actualités

Une nouvelle aire d'accueil : Vénissieux

CNC : La Commission Nationale Consultative

#### Brèves de terrains

#### P3 Témoignages

"Plus tard, je voudrais" ... / Paroles d'enfants

A l'école

#### P4 Zoom sur ...

#### La loi de 1969

Un peu d'histoire pour comprendre

Les représentations des Voyageurs

#### Pour en savoir plus

Pavee Lackeen, la fille du voyage

#### P6 L'association :

L'assemblée générale

La réunion CODIPE

St Laurent de Mure : roman photos et activités

#### P7 FNASAT :

Assemblée générale de la FNASAT • Gens du voyage, Paris, le 06 juin 2006

#### Chronique des rejets ordinaires :

#### P8 Et encore :

Être des Européens à part entière

"Incitation à la haine raciale"

Cherchez l'erreur...

A cogiter...

Des nouvelles de la Roumanie

# L'inscription sur les listes électorales.

Le principe : "Tout citoyen français, qui n'a pas été privé de ses droits civiques et politiques par l'effet d'une condamnation pénale ou qui a été réhabilité ou amnistié, peut s'inscrire sur une liste électorale et une seule, car nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales." (art.L 10 du code électoral).

Un Voyageur muni d'un livret de circulation :

1. L'inscription se fait dans la commune de rattachement, chaque commune possède une liste électorale.
2. Tout Voyageur âgé de plus de 18 ans, titulaire d'un livret spécial (modèle A ou B jaune) ou d'un livret de circulation (vert) ou d'un carnet de circulation (rouge) doit s'inscrire sur la liste électorale de sa commune de rattachement après trois ans de rattachement ininterrompu. Ex : un voyageur ayant pour commune de rattachement Vénissieux depuis le 10 janvier 2003 peut s'inscrire sur la liste électorale de Vénissieux puisqu'il y est rattaché depuis trois ans au 10 janvier 2006. L'essentiel est d'avoir trois ans de rattachement à la date de la demande d'inscription sur la liste électorale.
3. La demande d'inscription doit être faite avant le 31 décembre 2006. Elle doit être faite soit oralement soit par écrit à la mairie de la commune de rattachement en produisant la photocopie du livret qui indique le nom de la commune et la date de rattachement. La demande peut être effectuée jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre y compris le samedi (art. R 5 du code électoral).
4. La demande est examinée par une commission administrative spéciale qui se réunit pendant une période déterminée. Si celle-ci refuse l'inscription, le voyageur peut contester cette décision devant le Tribunal d'Instance compétent pour la commune concernée (il est conseillé au Voyageur d'alerter une association de Voyageurs comme l'ARTAG).
5. Préciser au moment de la demande d'inscription l'adresse où vous serez envoyés la carte d'électeur, la propagande électorale avec le bulletin de vote, où vous serez également notifié le refus éventuel d'inscription sur la liste.

En tout état de cause la liste électorale de chaque commune est définitivement établie le dernier jour de février de chaque année et ne pourra être modifiée que lors de la prochaine révision sauf exceptions expressément prévues par la loi. Voyageurs, si vous voulez voter en 2007, c'est maintenant que vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune de rattachement.

Les Voyageurs sédentaires : Un Voyageur sédentaire qui n'a plus de livret ou de carnet de circulation est considéré comme un sédentaire bénéficiant d'un domicile, il n'a plus de commune de rattachement. Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune de son domicile, le voyageur doit prouver qu'il habite dans cette commune depuis six mois.

La preuve du domicile est établie par tout moyen à conforter la conviction de la commission administrative (quittances de loyers, facture d'eau ou d'électricité, inscription des enfants à l'école, feuille d'impôts, témoignages de l'assistante sociale, des voisins...).

Autres cas exceptionnels : Imaginons un Voyageur titulaire d'un livret de circulation (spécial ou pas) qui change de commune de rattachement tous les deux ans, il ne pourra pas s'inscrire sur une liste électorale à cause de la règle des trois ans ininterrompus dans une commune de rattachement. En effet, les Voyageurs titulaires d'un livret ou d'un carnet de circulation qui sont inscrits depuis moins de trois ans dans une commune de rattachement ne peuvent en aucune façon s'inscrire sur la liste électorale de cette commune où ils doivent néanmoins rester deux ans et pourtant ils sont français.

Mais si ce même Voyageur est propriétaire d'un terrain dans une commune et qu'il paie depuis cinq années consécutives la taxe foncière relative à ce terrain, l'art. LII-2 du code électoral lui permet de s'inscrire sur la liste électorale de cette commune s'il déclare vouloir y exercer ses droits électoraux.

Voyageurs, si vous changez de commune de rattachement tous les deux ans et demi, ce qui est votre droit le plus absolu, sachez que vous ne pourrez jamais exercer le droit de vote que vous donne la Constitution de votre pays : Citoyen français vous ne pouvez pas participer à la vie politique de votre pays dont la devise est "liberté, égalité, fraternité". Le moment est venu d'agir pour abolir cette discrimination et de voter pour celui et ceux qui s'engageraient à mettre fin à toutes les discriminations dont vous êtes victimes.

L'ARTAG ■

# Une nouvelle aire d'accueil : Vénissieux

Et de 2 ! Vénissieux a inauguré le 14 avril l'aire de séjour de 20 places située aux abords du centre-ville. Après Rillieux, Vénissieux a conduit son projet en choisissant de l'appréhender dans son ensemble.

Malgré quelques avatars inhérents à la nouveauté de la construction, les Gens du Voyage utilisent leur satisfaction sur l'aménagement. Cet ouvrage a été réalisé sous la houlette de la mairie par un groupement d'artisans locaux. La mairie a prévu le travail préparatoire à l'aménagement mais aussi la gestion et l'animation de cette aire afin qu'elle s'intègre le plus rapidement possible dans le paysage local. A ce jour, cette aire est pleine et répond aux besoins des semi-sédentaires en autorisant le stationnement 9 mois par an.

Vénissieux, comme Rillieux, se penche dès à présent sur la relocalisation et l'amélioration de l'habitat des personnes sédentaires sur le terrain de la Glunière, qui constituera la deuxième partie de la réponse de la collectivité locale à la question de l'habitat des Gens du Voyage. Un modèle et un exemple à suivre par les autres.

Xavier POUSSET ■

## CNC : La Commission Nationale Consultative

La Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage s'est réunie le 14 mars 2006. Il y a trois ans bientôt qu'on attendait cela. La nouvelle commission a donc été installée le 14 mars par la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, Mme Catherine Vautrin. Quarante membres répartis entre les représentants des ministères, les élus, les associations de Voyageurs, les associations et personnalités qualifiées, dont la FNASAT-Gens du Voyage, représentée par son président Michel Mombrun. La commission nationale consultative est présidée par le sénateur M. Hérisson, nommé par le gouvernement. Le secrétaire général est M. Marc Garonne de la DGAS.

Après un discours d'ouverture de Mme la Ministre et un tour de table de présentation, le président Hérisson a exposé sa vision du fonctionnement avec trois groupes de travail technique : Habitat, fiscalité et prestations sociales, vie quotidienne. Un échange a suivi. La FNASAT-Gens du Voyage a suggéré des thèmes plus transversaux et politiques : habitat et urbanisme / Accès au droit commun / Qualité de vie (éducation, santé, formation, emploi et activité). Les associations de Voyageurs ont souhaité travailler uniquement en plénière, sans se répartir en groupes de travail, et engager prioritairement le travail sur les discriminations à partir du rapport de l'ERRC "Hors d'ici - Anti Tsiganisme en France" rédigé par Lanna Yael Hollo. Nous avons été plusieurs à approuver cette proposition qui a été retenue par le président, avec l'audition de Lanna Hollo.

Par contre, la proposition du président d'inviter le député Chartier (auteur de l'amendement voté sur la taxe caravane) a eu peu d'écho, sans qu'il soit clairement pris une décision. ■

## BRÈVES DE TERRAINS

Pierre par pierre, le schéma départemental s'élabore doucement, très doucement. Vénissieux a ouvert son aire en avril (cf article en page Actualités), Craonne devrait le faire prochainement. D'autres doivent suivre dans le courant du second semestre.

Déjà l'5e fonctionnement des premières aires nous permet de confirmer certains éléments que l'ARTAG a soulevés depuis plusieurs mois :

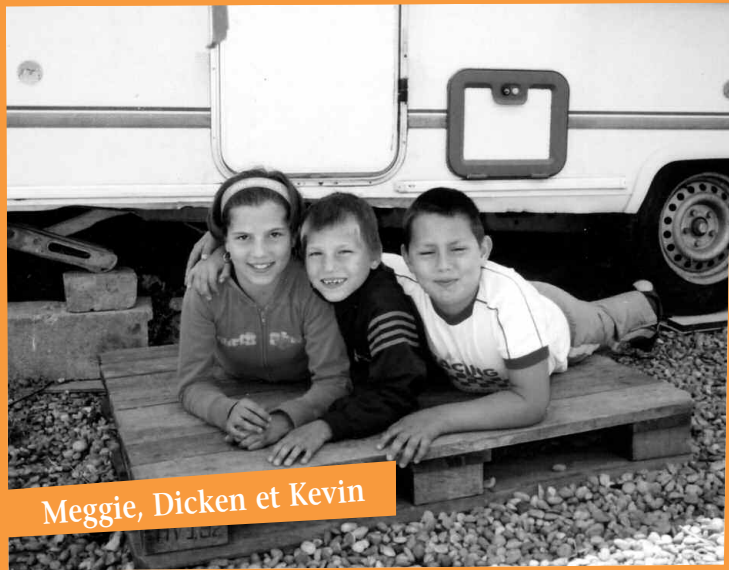
1. Le bon fonctionnement des premières aires d'accueil passera par la mise en place de lieux provisoires sur les autres communes afin de résorber la demande en attendant la réalisation définitive du schéma. Il faut profiter de la période estivale pour préparer l'hiver, qui sera encore une fois traité en flux très tendu.
2. La demande d'hébergement sur les aires confirme le besoin de réponses d'habitat de la population des Gens du Voyage que l'ARTAG appelle "quasi-sédentaires". Leur demande mal définie oscille entre semi-sédentarité et sédentarité.

Très concrètement, pour l'ARTAG, le schéma est entré dans une phase critique qui doit nous permettre de vérifier des éléments avancés pendant son élaboration, mais aussi de mettre à l'épreuve des règlements de fonctionnement en dépit de l'insuffisance de réponse. Ce qui amène sur le devant de la scène d'une façon cruciale la problématique de l'habitat des personnes sédentaires.

X. P. ■



# "Plus tard, je voudrais..." paroles d'enfants



Meggie, Dicken et Kevin



Dicken



Kevin et Meggie

**"Plus tard, je voudrais travailler dans un bureau de tabac presse ou dans une boulangerie.**

**Je crois en Dieu. J'aime bien tous mes cousins et toutes mes cousines, mais pas Dicken, parce qu'il a le diable, il nous frappe fort !!! J'aime bien mon cousin Manzon et ma cousine Punkie.**

**Je ferai de la boxe avec ma cousine Meggie, si elle veut.**

**Quand je reviens de l'école, je ramasse des cerises pour faire des clafoutis.**

**J'aime bien voyager, j'aimerais aller en Corse. Je prendrais ma cousine Meggie et je partirais avec mon camping-car sans le dire à sa mère. Si elle veut, bien sûr !"**

Kevin, 10 ans

**"Plus tard, je voudrais faire coiffeuse, ou travailler dans un restaurant : faire la cuisine. J'aime bien cuisiner depuis toute petite. J'aimerais tomber sur un bon travail pour gagner de l'argent. J'aimerais voyager à Paris avec toute ma famille.**

**Je crois en Dieu. Parce qu'à chaque fois que je prie pour quelqu'un, ça se réalise.**

**J'aime bien mes cousins et cousines et aussi un peu mon frère, parce qu'il me tape tous les jours !**

**J'ai un chien. Il s'appelle Tango et il est vraiment beau, noir et blanc, comme un dalmatien. Et je l'aime.**

**Quand je reviens de l'école, je fais mes devoirs et je monte en haut du cerisier et je mange. Et des fois, on se fait un cache-cache avec tous les cousins, cousines. J'ai une petite nièce, Eden, elle a 2 dents. Elle a 9 mois. Elle marche à quatre pattes, elle danse et elle dit 2 ou 3 mots. Et je l'aime."**

Meggie, 12 ans

**"Plus tard, je voudrais faire de la musculation et tenir un bar non-fumeur. Comme ça je gagnerais un peu de sous pour ma mère et mon père. Pour qu'ils soient heureux.**

**J'ai une nièce qui a 9 mois. Elle s'appelle Eden. Elle a 2 dents. Elle sait dire "tata". Des fois elle dit "arrête" et "donne".**

Dicken, 8 ans

**Quand je reviens de l'école, je fais un bisou à toutes mes sœurs, mais Meggie ne veut pas m'en faire, et à ma mère.**

**Je crois en Dieu : une fois, j'avais fait un vœu et il s'est réalisé.**

**J'aime vraiment beaucoup toute ma famille.**

**J'aimerais aller à Las Vegas ; là-bas, il y a des jeux.**

**J'aimerais habiter dans une maison. Mais si je n'aime pas, je retournerai en caravane. Surtout, quand j'aurai une caravane, j'irai à Las Vegas avec toute ma famille.**

**Quand je serai grand, j'aimerais bien avoir une belle femme. Je lui ferai la belle vie, pour qu'elle soit heureuse. Je veux avoir des enfants."**

**"On ne croit pas en le diable parce qu'il fait du mal à tout le monde. Et on aime bien Sabine (celle qui les fait écrire, ndlr)."**

Meggie, Kevin et Dicken

## A l'école

"Je voudrais parler de l'intégration de mon fils Mikael à l'école. Il est à la maternelle. Il y va depuis le mois de septembre. L'année dernière, il avait déjà été à l'école. Il a fait 4 écoles, mais ça n'a pas été :

A Vaulx-en-Velin, c'était un désastre, la Gadji ne le voulait pas parce qu'il était trop sauvage, renfermé.

A St Jean, il a fait du mal à une grande, donc je l'ai enlevé de l'école.

A St Quentin Fallavier, ça pouvait aller : il commençait à s'habituer quand on a dû partir (on a été expulsé).

Ici, à Vancia : j'en avais marre, je ne voulais plus le mettre. Mais j'ai fait l'effort : il a 4 ans, il était en retard pour parler. Quand je l'ai mis là, les premiers temps, c'était dur. Mais j'ai été parlé avec les Gadjés de son cas. Ils l'ont pris en charge, il a rattrapé son retard : il a appris l'alphabet, à écrire son nom... S'ils ne l'avaient pas pris en charge, il n'irait plus à l'école.

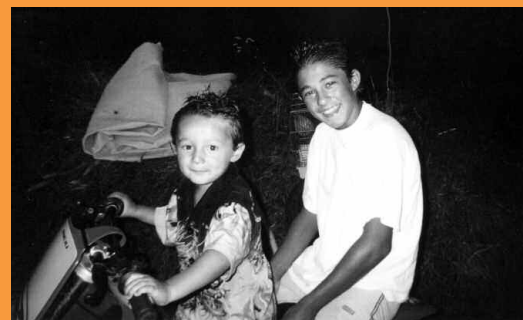
Au début, il n'avait pas envie d'aller à l'école. Maintenant ça va. Après chaque vacance, il faut un temps d'adaptation.

Maintenant que ça va bien pour lui, je voudrais rester sur le terrain. Mais on va être expulsés et donc je vais devoir le mettre dans une autre école et ça ne va pas forcément aller... J'aimerais revenir ici pour le mettre dans la même école. La maîtresse a fait des efforts. C'était la première fois. Avant, c'était inutile de le mettre à l'école. C'est la première fois qu'il a fait une année en plein.

C'est dommage que les aires d'accueil des alentours n'ouvrent pas. Ils ne veulent pas nous faire des terrains provisoires. Ils ne nous veulent pas. Ça fait que, en septembre, on va traîner sans eau, sans courant, comme des sauvages, encore une fois. On peut pas emmener les enfants à l'école comme ça.

A Vancia, les Gadjés sont partants, aimants. Ils nous acceptent tels qu'on est. Pas de regards de travers. Ça me plaît ; c'est rare !"

Jessica LAROSA



"Mon fils a 13 ans. Il a toujours été à l'école. Je veux que ce soit une personnalité, genre maire ou avocat ; qu'il gagne beaucoup de lové !

Il est en sixième. Il aime bien l'école, mais il dit qu'il s'ennuie.

Il a toujours été à St Jean, et maintenant au collège à Rillieux. Ça se passe bien. Les profs sont contents de lui, il va à la cantine le midi. La journée passe très vite. C'est très bien qu'il soit à l'école. Il saura quoi faire dans la vie. Je voudrais qu'il aille à l'école jusqu'à ce qu'il fasse un métier. Il aimerait faire garagiste."

Caroline MEJAN

# Un peu d'histoire pour comprendre

En 1912, les Gens du Voyage ne s'appelaient pas Voyageurs mais nomades. Notre République en avait peur. Nos parlementaires ont le 16 juillet 1912 voté une loi relative au statut des "nomades". Qui sont-ils tous ceux, nous dit la loi, quelque soit leur nationalité, qui ne sont pas commerçants et qui circulent en France sans domicile, ni résidence fixe, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession.

Ceux-là ces nomades, nos concitoyens doivent à partir de juillet 1912 être munis d'un carnet anthropométrique du grec "anthropos" = l'homme et métrik = mesure.

L'anthropométrie est la technique de mesure du corps humain.

Ceux-là, ces nomades, nos concitoyens, et ceux-là seuls on va les mesurer pour bien les repérer. Chaque fois qu'ils séjourneront dans une commune ils devront faire viser leur carnet de mesure de leur corps, à l'arrivée et au départ par le commissaire de police, à défaut par le gendarme et encore à défaut par le maire.

Ce carnet doit aussi être présenté à tout policier, tout gendarme ou toute autorité publique qui le demande.

Il s'agissait là, à l'évidence, d'une loi à finalité exclusivement policière. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur de l'époque ne s'en cachait pas : "Il faut identifier, disait-il, traquer et refouler les nomades visés par la loi du 16 juillet 1912 et dont la présence en France mettrait en péril la tranquillité de nos campagnes".

En lisant ce morceau de bravoure, qui aujourd'hui tomberait sous le coup de la loi pour incitation à la haine raciale, on a l'impression que la loi était faite pour "les nomades étrangers". Non, elle était aussi faite pour les citoyens français "nomades".

La chasse aux "nomades" est ouverte depuis le 12 juillet 1912.

Le 06 avril 1940 elle continue. Trois mois avant la loi du 10 juillet 1940 qui supprime la République pour créer l'Etat français, le gouvernement de cette république en sursis prend un décret dont l'article 1er dispose : "La circulation des nomades est interdite sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre", et l'article 2 décrète que :

"Les nomades, c'est-à-dire toutes les personnes réputées telles dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 10 juillet 1912, sont contraints à se présenter dans les 15 jours à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus voisin du lieux où ils se trouvent..." L'heure des camps a sonné. Les réfractaires... art. 3 du décret, seront punis de 1 à 5 ans de prison.

Les dispositions de la loi du 16 juillet 1912, non contraires au décret, restent en vigueur.

En 1940 c'était aussi et encore de la gestion policière des "nomades" de 1912. Certains se sortiront des camps, d'autres seront déportés et exterminés jusqu'en 1946. Il faudra attendre le 3 janvier 1969 pour qu'on ne parle plus de "nomades" au moins dans les textes.

Mais la loi du 3 janvier 1969, certes plus libérale que celle de 1912, encadre néanmoins la liberté d'aller et venir, droit fondamental, de certains français : les Gens du Voyage.

Les Voyageurs vont échan-

ger leur carnet anthropométrique contre un livret spécial s'ils sont sans domicile fixe mais exercent une activité ambulante. Si ces Voyageurs logent en caravane, en ayant des ressources régulières, ils auront droit au livret de circulation.

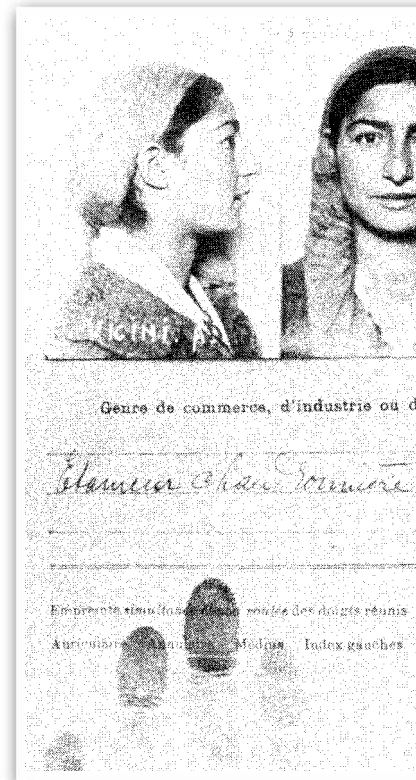
S'ils n'ont pas de ressources régulières on leur donnera un carnet de circulation dont la validité est de cinq ans comme les autres livrets. Mais, circuler en caravane sans exercer une activité commerciale et sans ressources régulières c'est se faire classer dans les populations à risque qu'il faut surveiller ; le carnet de circulation, carnet rouge, couleur de l'exclusion en football doit être vue tous les trois mois.

La loi de 1969 reste encore largement influencée par la gestion policière.

Par la méfiance aussi, car si le voyageur doit avoir une commune de rattachement il doit y rester attaché pendant 2 ans, on souhaite même qu'il s'y sédentarise mais il ne pourra y voter qu'au bout de 3 ans. Et pour éviter que les Voyageurs "colorient" un village, le nombre de Voyageurs rattachés ne peut être supérieur à 3% de la population et le maire peut s'opposer au rattachement.

Ce petit rappel historique permet de comprendre pourquoi les Gens du Voyage et leurs amis veulent faire changer la loi.

J.B. ■



## LES TI

TITRE	Carte (permettant activités non sédentaires)	
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français ou étranger</li> <li>Activité ambulante</li> <li>Ayant un domicile fixe en France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fr</li> <li>Pl</li> <li>an</li> <li>Ac</li> <li>co</li> </ul>
DUREE DE VALIDITE	2 ans	
PERIODE DE VISA	sans	

## POU

### Pavee Lackeen, l

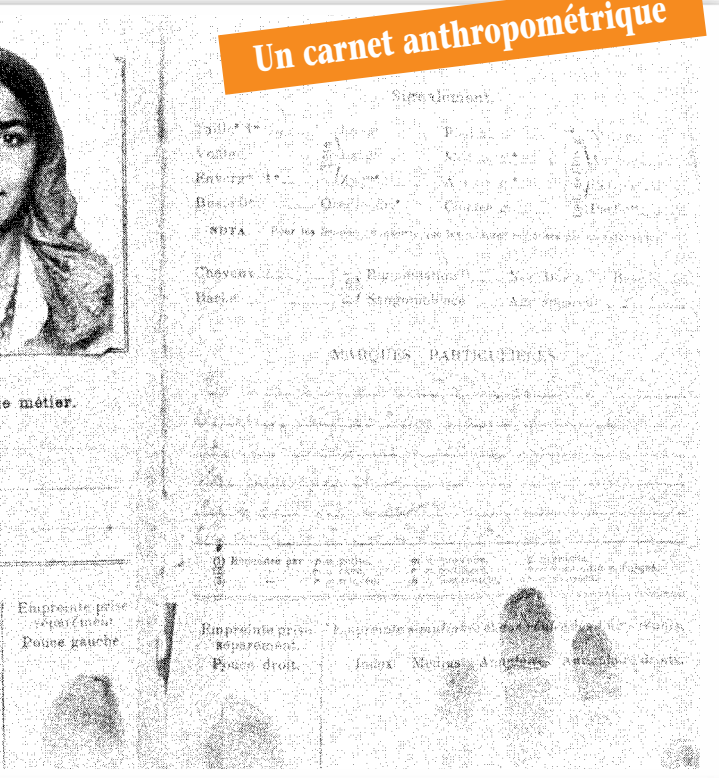
fiction documentaire de P  
Irlande, 2005

Ce documentaire nous fait découvrir "Gens du Voyage". Nous suivons le lieu de Dublin. Il n'y a pas de sur-fioritures, mais pas sans esthétique qui donne une force supplémentaire. Les médias ne couvrent pas : les difficultés du Voyageur.

Ce documentaire offre (et c'est rare) la défense de son mode de vie et en un monde dont elle ne fait pas partie, un mode de vie différent, les barrières mentales, nous entrons dans le monde d'un long-métrage diffusé au niveau



Un carnet anthropométrique



TITRES DE CIRCULATION

Livret Spécial (Modèle A (Jaune))	Livret Spécial (Modèle B (jaune))	Livret de circulation (Vert)	Carnet de circulation (Rouge)
Français us de 16 ans sans activité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français ou étranger</li> <li>Accompagné d'une personne possédant un Livret Modèle A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français ou étranger</li> <li>Justifiant de ressources régulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français ou étranger</li> <li>N'exerçant pas d'activité commerciale</li> <li>Sans ressources régulières</li> </ul>
5 ans	5 ans	5 ans	5ans
sans	sans	Tous les ans	Tous les 3 mois

EN SAVOIR PLUS

La fille du voyage

erry Ogden,  
 r le monde des Travellers, nom donné à la minorité irlandaise des  
 a vie de Winnie, 10 ans, et de sa famille qui habite dans la ban-  
 enchère dans ce documentaire. Il nous montre le quotidien sans  
 , de la vie des Travellers. Les "acteurs" jouent leur propre rôle, ce  
 ire au documentaire. De même, il montre une facette que les  
 tés quotidiennes pour se faire accepter et comprendre en tant que  
 e) la vision d'une Traveller sur le monde des sédentaires, entre  
 vie d'être comme tout le monde ; La vision d'une enfant sur un  
 , auquel elle souhaiterait (?) appartenir. Mais quand il s'agit de  
 se dressent et sont bien souvent insurmontables. Avec ce docu-  
 nde très réel des Travellers. Ce qui est plutôt rare quand il s'agit  
 u national...

S. F. ■

# Les représentations des Voyageurs

**N**ous avons demandé aux Voyageurs ce qu'ils pensent de cette loi. Entre reconnaissance de leur spécificité et discrimination, le statut imposé par la loi de "demi-citoyen" entraîne de nombreuses discussions...

*"La loi de 69 amenait des avantages pour l'époque : ne plus être considéré comme nomade, avoir le droit de travailler en toute liberté, faire plus partie de la société française. Avant cette loi, c'était pas acquis.*

*Elle nous a fait avoir une légitimité, elle a valorisé notre citoyenneté française, et plus encore elle a valorisé les Voyageurs juste après la guerre.*

*En 1912, le carnet nomade nous donnait le droit de circuler mais pas de travailler ; la loi de 1969 nous donne le droit de travailler, mais pour circuler....*

*Cette loi instaure des différences de citoyenneté entre les différents citoyens.*

*Le carnet de circulation, c'est notre liberté, un symbole. Le jour où on a plus notre carnet, c'est comme si on n'était plus Voyageur. C'est notre identité. Mais il n'est plus adapté à notre nouvelle vie. Il faudrait rectifier la commune de rattachement, le mot "SDF". Ça nous met en marge de la société, ça. C'est discriminant, dans le principe mais aussi dans notre quotidien : par exemple, ceux qui ont le carnet forain, donc SDF et commune de rattachement inscrit dessus, ils ont des difficultés à assurer leur voiture....*

*Par rapport au droit de vote, les Voyageurs ne sont pas au courant. Manque de connaissance politique mais aussi d'information : les Gens du Voyage étant à part, ils se mettent à l'écart du vote et donc d'une certaine considération de la République française comme étant citoyen.*

*Le fait d'avoir à attendre 3 ans de rattachement à une commune pour pouvoir voter : le problème n'est pas là. Le vrai problème, c'est que les Voyageurs se sentent à l'écart de toute citoyenneté, et de toute façon ils s'y mettent aussi.*

*Les Voyageurs ne changent pas souvent de commune de rattachement. C'est trop la galère : trop de papperasse !*

*Les Voyageurs manquent d'informations sur cette loi. Ils ne savent pas toujours exactement ce qu'elle dit. Cette loi est à revoir et à modifier..."*

Franck et Nathalie SICLER ■

## Martine DUCULTY nous a livré sa perception concernant certains aspects de la loi de 1969 :

**Artag :** Que pensez vous des obligations liées à la loi de 1969 ?

**Martine :** Tout d'abord je voudrais dire que le plus important c'est d'être reconnu comme citoyens français, car nous sommes français.

**Artag :** C'est-à-dire avoir une carte d'identité ?

**Martine :** Pourquoi pas ? Cela éviterait de devoir aller régulièrement faire viser nos documents en mairie. Il ne s'agit pas pour autant d'être considérés comme des Gadje ; nous nous voulons garder le voyage.

**Artag :** Avoir aussi un livret de circulation ?

**Martine :** Le livret de circulation c'est une marque. Aujourd'hui comme c'est fait, si on a pas le livret de circulation on est plus un Voyageur, d'ailleurs on aurait pas le droit d'aller sur les aires d'accueil.

**Artag :** Faut-il conserver l'obligation de la commune de rattachement ?

**Martine :** La commune de rattachement ne nous sert que pour faire renouveler le livret de circulation mais en dehors de cela on y va pas ; si peut être pour faire la carte grise du véhicule. D'ailleurs, aujourd'hui les Voyageurs ont même peur d'y aller ! Avec tous les procès qu'on prend pour stationnement illégal ils ont peur d'y être arrêtés ou bien de trouver des tonnes de procès.

*La loi de 1969, il faudrait la réviser pour qu'on reconnaisse qu'on est français. Il faudrait séparer le carnet forain qui nous permet de faire les marchés du livret de circulation qui prouve aujourd'hui qu'on est Voyageurs.*

**Artag :** Et pour l'adresse ?

**Martine :** Il vaudrait mieux tout rassembler au même endroit, sur le lieu de vie des gens, c'est-à-dire tout faire à partir de l'adresse de domiciliation et supprimer la commune de rattachement.

Propos recueillis par X. P. ■

# L'assemblée générale



L'assemblée générale de notre association a eu lieu comme très souvent la dernière semaine d'avril.

Lors de son rapport moral, l'association a rappelé l'incertitude récurrente concernant la mise en place effective de la loi Besson qui est un peu l'image de l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des Gens du Voyage. Tantôt une bonne nouvelle, tantôt une mauvaise.

Les Gens du Voyage se posent toujours la question de la confiance qu'ils peuvent accorder aux Gadje. De grands progrès ont été faits dans ce domaine, il serait regrettable que les pouvoirs publics les fassent régresser par leurs atermoiements.

Dans le rapport d'activité, nous avons rappelé l'ensemble des activités de l'ARTAG et de leur interdépendance pour construire des solutions globales et pérennes.

Le trésorier a ensuite dû rappeler les incidences financières négatives qui produisent ce climat d'incertitude sur la vie des associations en général et de l'ARTAG en particulier, qui vient obérer des actions nécessitant une certaine assurance d'engagement financier.

Mais nous avons pu constater la vitalité des Voyageurs et des partenaires dans le débat qui a clos cette assemblée générale et a permis des échanges vifs et forts entre nous.

X. P. ■

# La réunion CODIPE

Dans le cadre de la phase 3 du programme CODIPE, l'ALAP et l'ARTAG ont organisé conjointement une des réunions régionales prévues en 2007 sur le territoire.

Après Rennes en avril et avant Bordeaux en septembre, c'est Annecy qui a accueilli les acteurs de l'insertion de la grande région Rhône-Alpes.

Cette rencontre qui regroupait des élus, présidents de commission locale d'insertion, des techniciens des Conseils Généraux, des salariés d'associations œuvrant à l'insertion professionnelle des Gens du Voyage, et enfin des voyageurs venus apporter leurs témoignages qui servirent de base de discussion tout au long de cette journée.

Monsieur HERRISSON, sénateur maire de Haute-Savoie et président de la commission nationale consultative, est venu nous rejoindre en milieu de matinée.

Sa présence a permis à l'ensemble des partenaires d'avoir un échange parfois vif sur les orientations politiques annoncées par le président, dont la formule phare aura été ce que M.HERRISSON a appelé la politique du "DONNANT DONNANT" voulue par le ministère de l'Intérieur.

La fin de matinée et l'après midi ont été consacrés à la problématique de l'insertion professionnelle et plus particulièrement l'accompagnement de ces actions d'insertion professionnelles (micro entreprises, salariat, VAE) dans le cadre plus

général, et parfois contraignant du RMI.

D'une manière générale, les Conseils Généraux ont montré leur intérêt pour des actions concertées avec les acteurs associatifs et ont fait valoir quelques expérimentations locales qui commencent à porter leurs fruits.

De cette journée fructueuse dans les échanges, nous retiendrons deux constats :

- L'insertion socio professionnelle des Gens du Voyage se heurte à des problèmes spécifiques dont la prise en compte va nous obliger à l'adaptation des programmes d'insertion,

- La difficulté majeure est plutôt liée à la difficulté d'un suivi longitudinal des personnes itinérantes. Une proposition émanant d'une présidente de CLI d'un travail interdépartemental de CLI concernées par les Gens du Voyage pourrait être envisagé avec comme objectif une méthodologie d'accompagnement de ces personnes.

Cette journée s'est conclue sur une note d'optimisme fortement teintée d'un malaise qui vient rappeler que les discriminations que subissent les Gens du Voyage sont loin d'être surmontées dans nombre de domaines de la vie quotidienne.

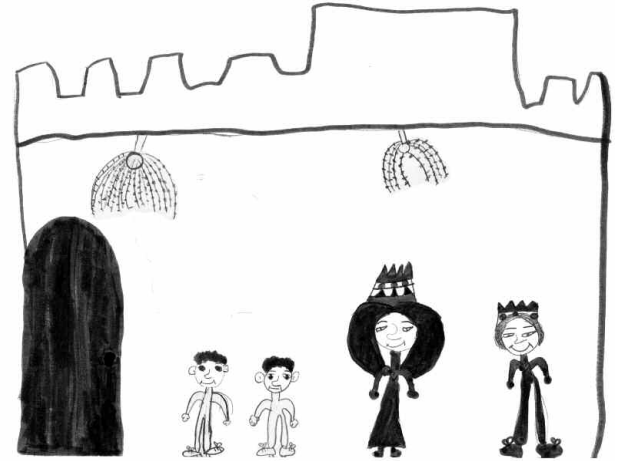
Discriminations qui ralentissent fortement le processus d'un rapprochement entre les Gens du Voyage et le droit commun.

X. P. ■

# St Laurent de Mure : roman photos et activités

L'accompagnement à la scolarité, cette année, a été riche et intense. Chaque mercredi, nous avons proposé aux enfants une aide aux devoirs. Après cette petite heure de travail individuel, place à des activités variées : activités plastiques, modelages, lecture, jeux de société, initiation à l'escalade, sortie au parc de la Tête d'Or.

Le printemps venu, les grands ont écrit, dans le cadre d'un jeu appelé le "cadavre exquis", des histoires. C'est compliqué d'écrire une histoire quand il faut faire intervenir certains personnages, des lieux, une intrigue, un méchant, des gentils. Nous devons ensuite choisir la meilleure mais le choix était impossible. Nous avons alors pris une grande marmite, une cuillère en bois et versé les quatre histoires dedans, rajouté un peu de sel et laissé mijoter quelques temps.



Au final, en soulevant le couvercle nous avons une histoire de château effrayant visité par des enfants, une méchante sorcière, des lutins, un pauvre éléphant enfermé au zoo et des méchants chinois qui en gardaient l'entrée. Les enfants, tous très courageux, ont réussi à résoudre le mystère de cet affreux château en déjouant le sortilège qui rendait les méchants si méchants.

Après avoir raconté cette histoire aux plus petits, qui semblaient très solidaires du pauvre éléphant, nous l'avons mis en scène pour en faire un roman photo. Dans un premier temps, tous ont dessiné les différentes scènes. Puis grands et petits ont fabriqué les décors et les costumes et nous avons distribué les rôles. Les premières scènes ont été photographiées au Parc de la Tête d'Or. Les plus grands, responsables des photos se souviendront de la difficulté de fixer la scène du vol de clef par des lutins qui étaient très investis dans leur rôle et persuadés qu'ils fallait s'enfuir au plus vite pour délivrer l'éléphant. Les autres scènes se sont déroulées sur le terrain à Saint Laurent de Mure sous les regards amusés des parents. Une fois ce travail terminé, les plus grands ont utilisé l'ordinateur pour mettre en forme textes et images. La version finale sera disponible à l'Artag dès cet été.



Grâce à des moyens plus importants cette année, nous avons mené cette action dans de meilleures conditions. L'équipe de 3 intervenantes, n'était pas basée sur du bénévolat, nous avons pu dégager un temps important pour préparer les séances. Nous avons pu plusieurs fois travailler avec l'école maternelle sur des situations d'enfants non scolarisés. Les enfants ont beaucoup progressé concernant leur rapport au travail scolaire. Aujourd'hui ils sont volontaires pour travailler, ont chacun leurs petites habitudes de travail dans le camion, commencent à prendre plaisir aux séances de découvertes des nouveaux livres que nous apportons, prennent des responsabilités dans les activités proposées quand il y a quatre ans notre seul objectif était qu'ils apportent leur cartable. Nous souhaitons continuer dans cette voie, sur ce terrain et pourquoi pas ailleurs, d'autant plus que nous avons acquis un véhicule aménagé et que nous avons acquis le matériel et la compétence nécessaire à ce type d'action.

— Cette action a été soutenue par le CLAS (DDASS et CAF), la mairie de Saint Laurent de Mure

ARTAG ■



# Assemblée générale de la FNASAT • Gens du voyage, Paris, le 06 juin 2006

## Gens du voyage et discriminations

L'assemblée générale de la Fnasat-Gens du Voyage s'est organisée en deux temps. La matinée était réservée aux aspects statutaires, présentations des comptes, rapport moral et d'activité, renouvellement du tiers sortant des administrateurs.

Francis Groux, trésorier, présentait les comptes de l'année 2005, premier exercice comptable de la Fnasat-Gens du Voyage. Les produits se sont élevés à 767 155 euros avec une contribution des adhérents par leurs cotisations de 55 424 euros. Signe que le réseau est bien mobilisé. Le résultat présente un bénéfice de 10 004,59 euros.

En 2005, la fédération a provisionné des sommes pour les indemnités conventionnelles de fin de carrière et ouvert un fond de solidarité de 9000.00 euros pour envisager des prêts aux associations membres qui se trouveraient en difficulté.

Les modalités pratique d'octroi des prêts seront précisées dans le règlement intérieur de la fédération. La perception des subventions en décembre 2005 et janvier 2006 a créé d'importantes difficultés de trésorerie.

Dans son rapport moral, Michel Mombrun a présenté une stratégie simple et forte : "Notre finalité : ... construire et établir ensemble les conditions qui permettent aux populations Tsiganes et Gens du voyage d'accéder par elles-mêmes à une vie citoyenne, libre et digne.

Notre objectif prioritaire commun : lutte contre les discriminations et pour l'égalité par l'accès au droit commun, cela implique en particulier l'abrogation de la loi de 1969 et la reconnaissance officielle par l'État des camps d'internement de Tsiganes pendant la deuxième guerre mondiale et la préservation de la mémoire des lieux.

Notre engagement commun : l'habitat caravane reconnu légalement comme logement avec tous les droits et devoirs qui en découlent. Cela implique dorénavant de parler de lieux de vie et d'habitat et non plus d'aires de stationnement, d'accueil ou de séjour qui relèvent d'un droit spécifique dérogatoire. Les lieux de vie et d'habitat seraient donc légalement et obligatoirement inscrits dans les PLU, dans les zones habitables pour y aménager soit de l'habitat temporaire, soit de l'habitat permanent dans le cadre

du droit commun, de l'urbanisme, du logement et des financements associés.

Il nous faut développer et présenter une vision simple de la réponse diversifiée aux besoins d'habitat des Gens du voyage et leur aspiration à la liberté de voyager. Pour cela, le dialogue et le travail avec organisations de Voyageurs revêt une importance capitale..."

Un conseil d'Administration s'est réuni pendant le déjeuner pour élire le nouveau bureau de la fédération avec le résultat suivant :

Président : Michel Mombrun - Essonne  
Vice-Présidente : Jacqueline Charlemagne, Paris  
Vice-Président : Jean-Claude Guiraud, Haute-Garonne  
Vice-Président : Dieudonné Kassa, Yvelines  
Secrétaire : Noëlle Frédéon, Gironde  
Secrétaire adjointe : Marie-Claude Garcia Le-Quéau , Côtes d'Armor  
Trésorier : Bernard Cossée, Mayenne  
Trésorier adjoint : Georges Le Clerc, Vaucluse  
Membres : Bernadette Nicolas, Haute Vienne et Jean Bonnard, Rhône.

Dans l'après-midi s'est tenue une table ronde animée par Michel Mombrun, sur le thème des discriminations dont sont victimes les familles du Voyage. La formule permettait d'inviter un certain nombre d'acteurs institutionnels directement concernés par la question : la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE); l'ambassadeur pour les Droits de l'Homme; la commission nationale consultative pour les Droits de l'Homme. Le thème permettait aussi d'aborder des questions directement en prise avec l'actualité des familles comme la discrimination à l'exercice de la citoyenneté, aux assurances, à l'accès à la fourniture en énergie.

Au dernier moment, Madame Marie-Thérèse Boisseau, vice-présidente de la HALDE, dont la présence était annoncée ne put se rendre disponible. Aucun représentant de l'institution n'était donc présent.

Pour introduire le thème, le Doc-Info de la Fnasat-Gens du voyage de mars 2006 avait diffusé un texte de cadrage de Jacqueline Charlemagne.

Dans un premier temps les différents orateurs prirent la parole pour exprimer leur point de vue ou celui de leur institution avant que la salle réagisse à son tour. Monsieur Hubert Prévot, secrétaire de la commission nationale consultative des Droits de l'Homme, introduisit les discussions en précisant la notion de discrimination. Frédéric Bone, vice-président de l'Artag, témoigna de la situation actuelle des Gens du voyage dans une tonalité pessimiste.

Michel Doucin, Ambassadeur pour les Droits de l'Homme expliqua la manière dont il est interpellé dans différentes instances internationales sur la situation des Gens du voyage en France. En sa qualité de représentant du ministère des affaires étrangères, il doit donner suite à ces interpellations en sollicitant à son tour le gouvernement et les différents ministères pour rendre des comptes au niveau international, dans une perspective d'amélioration du sort fait aux Voyageurs. Jean Bonnard, avocat honoraire, vice-président de l'Artag du Rhône, membre de la commission de déontologie de la sécurité apporta son point de vue éclairé de militant associatif.

Des commissions existent, elles ont des missions qui parfois se recouvrent; elles ont aussi leur rythme de fonctionnement qui n'est pas toujours ajusté sur les urgences que connaissent les familles de Voyageurs (assurer son véhicule, trouver une place où brancher l'électricité ne peut pas attendre le résultat des consultations d'une commission nationale, alors s'il en existe plusieurs...). Une question se pose alors : puisque chacun est bien d'accord pour dire qu'il nous faut progresser pour obtenir des résultats contre les discriminations, que nous travaillons dans ce sens, comment rassembler toutes ces énergies pour les optimiser et les faire fonctionner dans une même démarche d'ensemble dans l'intérêt des Voyageurs? C'est dans cette voie que la fédération poursuivra ses relations avec les personnes et leurs institutions invitées lors de la table ronde du 6 juin.

Les interventions et les débats qui suivirent furent intégralement enregistrés. Ils feront l'objet d'une retranscription totale pour diffusion dans l'automne 2006.

Didier BOTTON ■

## CHRONIQUE DES REJETS ORDINAIRES

● Dans un précédent numéro, (cf. Rubrique Chronique des rejets ordinaires, Monde Tsigane n°17 - octobre 2005), nous avons pu nous rendre compte de la façon dont, dans une commune du département de l'Ain, on s'appropriait à accueillir les Voyageurs sur la nouvelle aire d'accueil. Voici une nouvelle preuve d'une volonté manifeste d'accueillir les Gens du Voyage, transmise par Sébastien Tertrais d'Ulysse 35 : il s'agit de l'intitulé de l'appel d'offre de la métropole nantaise :

**"Construction d'un mur de protection pour les riverains sur le terrain d'accueil des Gens du Voyage de la Classerie à Rézé."**

Ceci laisse perplexe. Nous sommes étonnés que cette même métropole n'ait pas décidé de faire de cette construction un chantier d'insertion pour jeunes du Voyage afin qu'ils appréhendent la nécessité de se socialiser et de se rapprocher du droit commun. Toutefois, il faut être méfiant car avec ce genre de construction, on ne sait plus qui est à l'intérieur et qui est à l'extérieur.

X. P. ■

● Délaiés de route, abords d'autoroute, ronds-points, déchetteries, stations d'épuration... l'horizon des caravanes est bien souvent peu attrayant, voire dangereux. Ce n'est évidemment pas par choix que des familles s'installent (pour quelques jours, pour quelques semaines, parfois pour des années) dans des lieux de relégation. Mais parce qu'il s'agit de Gens du Voyage, on entend parfois (trop souvent) cette question : **"Mais pourquoi donc cherchent-ils toujours à s'installer dans de tels endroits ?"**

Alors qu'il n'existe que très peu d'aires d'accueil et qu'elles sont souvent loin de tout,

que les pouvoirs publics peinent à se mobiliser pour des familles en situation de séjour permanent et quand ils le font, les installent parfois eux-mêmes dans des zones impropres à l'habitat, cette question renverse tout simplement le problème : ce sont les Voyageurs qui choisissent de vivre à l'écart, sur ces sites. Ce qui permet de ne pas s'émouvoir de leur situation et même de les en rendre responsable. Est-ce le nomadisme ou l'habitat-caravane qui fait oublier que personne ne chercherait à vivre dans ces no man's land ?

T.B. ■

● Dans votre vie quotidienne (et après les problèmes d'habitat qui sont bien souvent hélas les plus discriminants), quelles attitudes et comportements des Gadgé vous font ressentir le rejet, la discrimination ?

Nous avons posé la question à des Voyageurs, itinérants ou sédentarisés de longue date... Les réponses sont édifiantes.

**"Être suivie dans les magasins par le vigile. Alors que ça fait 15 ans qu'on y va."**

**"Me demander si je sors pas de prison quand je donne mon carnet de circulation."** (lors d'un entretien d'embauche, ndlr)

**"Être suivi le premier jour de boulot."**

**"Mon fils au fond de la classe parce que de toute façon, on est pas en situation régulière."** (pour le stationnement sur un terrain, ndlr)

S. F. ■

## Être des Européens à part entière

Sur une idée de la présidente de la Finlande a été créée en 2004 le Forum Européen des Roms et Gens du Voyage (FERV). Le but de cette ONG est de donner la parole aux Roms, leur permettre de prendre part aux décisions les concernant, d'être actif dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Le Conseil de l'Europe tient des liens étroits avec ce forum, qui regroupe des fédérations nationales, les divers organismes de défense des droits des Roms dans tous les pays de l'Union. La toute première session de ce forum a eu lieu mi-décembre 2005 ; elle a réuni des membres du Conseil de l'Europe et les membres du forum. C'est la première fois que des représentants des communautés Tsiganes partout en Europe peuvent discuter, formuler espoirs et préoccupations à un niveau international. Une première étape dans l'émancipation des Roms et Gens du Voyage vivant en Europe, avec en toile de fond leur intégration.

### "Incitation à la haine raciale"

Il semble, quand on se penche sur la presse, que ces temps sont ceux d'une certaine intolérance vis-à-vis de la différence. Ce n'est pas nouveau, mais on constate de plus en plus souvent et de plus en plus violemment. Peut-être est-ce l'effet de la politique de notre gouvernement, de la mondialisation (à l'heure de l'ouverture, chacun se replie sur son territoire), ou de la dégradation du vivre ensemble...

Chacun accuse celui qui n'est pas dans la norme d'être la cause de son malheur. Certains maires profèrent des insultes, certains riverains n'hésitent pas à tenir des termes racistes envers les Voyageurs, d'autres signent des pétitions contre l'implantation d'une aire d'accueil. Tout ça relayé dans les médias, ceux-là même qui se font une joie de nourrir la peur et les sentiments d'intolérance et de non-compréhension des gens.

Une hostilité grandissante dans les médias, que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a enfin pris en compte. Rappelez-vous l'émission "C dans l'air" intitulée "Délinquance : la route des Roms" (diffusée le 11 février 2005) au cours de laquelle des propos injurieux et racistes proférés par des pseudo-experts et partisans de l'intolérance avaient fait réagir les collectifs et associations de défense des Gens du Voyage. Ils avaient déposé une plainte pour "incitation à la haine raciale". Le CSA vient de mettre en garde France 5, notamment sur l'amalgame entre une population et une forme de criminalité organisée, renforçant ainsi les préjugés racistes.

### Cherchez l'erreur...

C'est malheureusement récurrent, ces situations de Voyageurs qui s'installent de manière illégale sur un terrain parce qu'il manque d'aires d'accueil (il en existe très peu). La commune ou le propriétaire, suite aux plaintes et pressions des riverains, demande l'expulsion de ces familles qui n'ont rien à faire sur le lieu investi. Les familles sont invitées, de façon plus ou moins respectueuse, à quitter les lieux. On la retrouve un peu plus loin, faute de place ou d'existence d'une aire.

Quelle cohérence ? Aucune. Les communes qui jouent le jeu et ont respecté la loi sont trop peu nombreuses. Peut-être attend-t-on que les Voyageurs, blasés d'attendre des réalisations qui ont peine à voir jour, se sédentariseront en maison de leur propre gré ?

Les associations de défense des droits de l'Homme, de défense des intérêts des Gens du Voyage montent au créneau pour dénoncer les travers et les dérapages de certains. Ça change quoi pour le quotidien de ces familles qui se font expulsées ? Qui vivent comme au Moyen Age sans eau ni électricité, reléguées dans des lieux lointains pour mieux être cachés parce que personne ne prend la responsabilité de leur permettre de vivre en adéquation avec leur mode de vie ?

### A cogiter...

Que penser des Voyageurs qui souhaitent se sédentariser ? Qu'on les nomme encore Gens du Voyage ou non, le fait est que ces personnes dépendent directement du bon vouloir des communes sur lesquelles ils souhaitent habiter. Et au-delà, être inscrit territorialement, être reconnu comme habitant un lieu, étant de quelque part. Mais habiter un lieu n'exclut pas le fait d'en partir pour voyager. Le mode de vie du voyage, ce n'est pas seulement partir, voyager, c'est aussi avoir un ancrage territorial, des habitudes de vie sur un lieu : médecin de famille, caveau familial, niches économiques, relais avec le droit commun... tout comme les sédentaires.

### Des nouvelles de la Roumanie :

#### Qui se donne un mal fou et n'en finit pas de mettre en place commémorations et programmes en tout genre pour améliorer le sort des Roms

La police roumaine embauche des Roms "afin de faire naître parmi le peuple Rrom le respect envers la loi et les autorités nationales". Avec en toile de fond le souhait de changer les mentalités et offrir un nouveau modèle social aux Roms.

Les députés roumains ont voté une loi qui reconnaît le 8 avril comme la journée internationale des Roms. Cette journée sera désormais fêtée en Roumanie.

Selon les députés, la loi représente les "réparations morales vis-à-vis des Roms qui ont eu ici un statut de serf", puisque "le temps de leur affranchissement est venu."

Ainsi, des journalistes, des hommes politiques et des ex-footballeurs ont joué un match contre le racisme lors de cette journée. En effet, lors d'un match, 20000 supporters ont crié "mort aux Tsiganes"...

Les situations récentes de mariages roms avec des gamines de 8 ans (on ne nous dit pas l'âge du mari) mettent les autorités dans l'embarras, 9 mois avant l'adhésion à l'Union Européenne. D'autant que cette coutume, très mal vue par les Roumains, représente un dilemme : entre tradition et respect de la loi...

S. F. ■

## ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 num ros, partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

un seul exemplaire  15 €  7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux  
 5 exemplaires  20 €  
 10 exemplaires  25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● **Abonnement de soutien d'un an**  76 €

## ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €  
 (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM ..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TELEPHONE ..... E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

### Monde Tsigane

*Artag*

Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir  
 69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE  
 Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88  
 E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication :  
 Franck SICLER

Directeur de rédaction :  
 Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :  
 Jean BONNARD  
 Violette BORTOLOTTI  
 Marie CANNIZZO  
 Sabine FRESSARD  
 Xavier POUSSSET  
 Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : 1631-2473

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2006

Nombre de pages : 8

Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre



